

Bassano, Bresson, H. Passy, C. Dupin, le général Bernard, Teste et Persil. Ce ministère, personnellement agréable au roi, à raison de la docilité présumée de ses membres, disparut promptement à son tour devant la surprise publique, et le cabinet du 11 octobre se reconstitua sous la présidence nominale du duc de Trévise, ministre de la guerre, sans autre mutation que celle de l'amiral Duperré, qui remplaça M. de Rigny, appelé aux affaires étrangères. La Chambre des députés applaudit avec éclat à cette reconstitution, par un ordre du jour motivé, qui fut comme la première déclaration de guerre du parlement à ce système de gouvernement personnel, auquel le roi n'était que trop porté, soit par ses propres inspirations, soit par des encouragements plus ou moins intéressés. Ainsi reparaisait, après cinq ans d'une révolution faite contre le principe monarchique, cet antagonisme éternel entre la prérogative royale et la prérogative parlementaire, entre le libre choix du trône et le contrôle des Chambres ; une de ces thèses interminables qui n'ont rien à gagner qu'à la conciliation des esprits, et qui mettraient l'univers en feu, sans amener aucune solution définitive. Dans un écrit (1) publié à cette époque, M. Rœderer, l'ancien procureur-syndic de la commune de Paris, le même qui, au 10 août, conseilla à Louis XVI sa retraite à l'Assemblée législative, défendit avec beaucoup d'habileté les droits de la royauté contre l'oligarchie ministérielle et parlementaire. Mais sa doctrine fut vivement combattue par tous les organes indépendants de l'opinion publique. Ce fut avec surprise qu'on remarqua dans leurs rangs le prince de la presse départementale, M. Henri Fonfrède, un des plus habiles et des plus vigoureux champions de l'établissement de 1830. D'une conviction mobile, mais sincère, M. Fonfrède fut conquis

(1) *Adresse d'un constitutionnel aux constitutionnels*, 1835.